REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA VILLENEUVE SOUS THURY

DÉPARTEMENT DE L'OISE

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mai à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, déplacé dans la salle municipale multifonction, sous la Présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

- Mme Adeline CLERGOT
- M. Erick BOURDIN
- M. Guillaume PORTENEUVE
- M. Christian PATORA
- M. Rodolphe LAURON
- Mme Valérie PHILIPPE
- M. Jérôme BARDOU

Étaient excusés et ont délégué un pouvoir :

- M. Pascal KITTSTEIN à Mme Adeline CLERGOT
- M. Daniel DAUBRESSE à M. Christian PATORA
- Mme Nathalie SCHMIDT à Mme Valérie PHILIPPE

Était excusé :

- M. Arnaud BERTIN

- Nombre de Conseillers en exercice : 11
- Nombre de Conseillers Présents : 7
- Nombre de Conseillers Représentés : 3
- Nombre de Conseillers Votants : 10

Date de convocation : 27/04/22

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme CLERGOT, en sa qualité de Maire, à 19H16.
Conformément à l'article L 2121 – 15 du code des collectivités territoriales et à l'unanimité des membres présents : Mme Valérie Philip est désignée secrétaire de séance.

***Modification ordre du jour* : Madame Clergot annule le 2ème point portant sur le vote de demande de subvention pour la réfection des canalisations d'approvisionnement en eau potable de la rue Bordet.**

1 - Délibération : création de poste d'agent administratif principal de 2ème classe à temps partiel.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Gwendoline Dutertre au poste du secrétariat de mairie actuellement vacant.
Mme Dutertre est actuellement en poste en tant qu'agent administratif principale de 2ème classe à temps plein sur une autre commune. Elle pourra donc exercer une durée hebdomadaire de 5H15 maximum sur notre commune.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres du conseil présents et représentés, décide de créer un poste d'agent administratif principal de 2ème classe et autorise Madame le Maire à nommer Madame Gwendoline Dutertre à ce poste à compter du jeudi 05 mai 2022.

2 – Délibération demande de subvention aux travaux de réfection des canalisations d'approvisionnement en eau potable (rue Bordet).

Ce point a été supprimé en début de séance.

3 – Délibération : demande de subvention départementale pour l'implantation de l'aire de jeux pour enfants :

Afin de réduire le cout de l'installation des jeux pour enfants (installation prévue en juin), Madame Clergot propose de demander au conseil départemental une aide supplémentaire de 10%, soit 1 741,85€.

Financement :

DETR : 30% = 5 225,55€
DSIL : 40% = 6 967,40€
Département : 10% = 1 741,85€
Commune : 20% = 3 483,70€
TOTAL = 17 418,50€ HT

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil vote à la majorité la demande de subvention départementale de 10%, soit un montant de 1 741,85€ HT.

**Madame le Maire informe le conseil qu'une solution moins couteuse et plus esthétique concernant la clôture autour des jeux pour enfants à été trouvée par l'entreprise qui effectuera les travaux.*
Les travaux débuteront en juin afin que l'espace de jeux soit accessible pour l'été.

4 - Divers

Aucun sujet a été porté à la connaissance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H51.

A La Villeneuve Sous Thury,
Le 05 mai 2022.

Le Maire,
Madame Adeline CLERGOT,

MAIRIE DE LA VILLENEUVE-SOUS-THURY (Oise)